

PREAVIS MUNICIPAL
N° 01 / 2017
AU CONSEIL GENERAL

concernant

Les comptes 2016

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 15 mai 2017, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2016. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'525'344.14 et laisse apparaître un excédent de recette de CHF 7'029.66 après attribution aux amortissements pour un montant de CHF 92'126.44 et la création de fond de réserve de CHF 240'000.-. Ce résultat est conforme au budget qui prévoyait un excédent de recettes de CHF 7'983.-.

L'équilibre de nos comptes s'explique principalement par les points ci-dessous :

- La gestion des affaires courantes propre à la commune est maîtrisée conformément au budget
- Des charges régionales et cantonales en constante progression
- Un retour financier important sur le décompte 2015 de la facture sociale
- Une entrée importante d'impôt comptabilisée en 2016 mais qui aurait dû l'être sur 2015
- Des entrées d'impôts conjoncturelles non budgétés

Ces entrées financières exceptionnelles non budgétées nous ont ainsi permis d'effectuer les amortissements ordinaires (non budgété) et la création d'un fond de réserve spécial sans péjorer le résultat final de l'exercice.

Dès lors, la municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex,

Vu le préavis municipal 02/2017 - concernant les comptes de l'année 2016,

Oùï le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

1. D'accepter le préavis 02/2017 - concernant les comptes de l'année 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 15 mai 2017